

## Toutes les huîtres du Bassin d'Arcachon autorisées à la commercialisation

La préfecture de la Gironde a levé l'interdiction de consommer et commercialiser les huîtres du Banc d'Arguin, après des analyses favorables effectuées par le réseau de surveillance de l'Ifremer.

Les huîtres de l'ensemble du Bassin d'Arcachon sont donc de nouveau autorisées à la vente. La pêche et la consommation des huîtres du Bassin d'Arcachon avaient été interdites le 22 mai et celles du Banc d'Arguin le 7 mai, en raison de la présence de toxines liées à une micro-algue.

L'interdiction concernant les huîtres du Bassin d'Arcachon avait été levée le 6 juin. En revanche, le ramassage et la consommation des moules, coques et pétoncles restent interdits sur l'ensemble du Bassin.

Source : [www.agroalimentairenews.com/](http://www.agroalimentairenews.com/) 24 /06 /2014